

## LES P'TITS DE MAX PRENNENT L'AIR

### Article 1 : Organisation

La SARL JACQUES BRU COMMUNICATION au capital de 122941 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé La Houssaye 49410 MAUGES SUR LOIRE, immatriculée sous le numéro RCS ANGERS 519143952, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 08/03/2022 à 10h00 au 08/04/2022 à 23h30.

Quiz sonore ! J'écoute la bande sonore, je trouve l'animal qui se cache derrière ce cri. Je gagne des cadeaux utiles par instants gagnants.

Un jeu pédagogique et ludique pour sensibiliser sur la nature et la biodiversité.

### Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'une des adresses URL suivantes :

- [https://story.tl/jeu\\_max](https://story.tl/jeu_max)
- [www.pommejazz-jeu.fr](http://www.pommejazz-jeu.fr)

Pour jouer, les participants doivent :

- Se connecter sur la plate-forme de jeu
- Bien répondre au quiz sonore
- Compléter entièrement le formulaire
- Accéder à la révélation instantanée de son lot par instant gagnant

Le participant peut jouer une fois par jour.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

### Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er lot : UN ROAD TRIP EN CAMPERVAN DE 7 JOURS ET 6 NUITS (Pour 5 PERSONNES) (1400 € TTC)

**Détails :**

Séjour en van aménagé de 7 jours et 6 nuits  
Valeur TTC 1400€

## LE VÉHICULE

> Véhicule 4 ou 5 personnes, de toute la gamme CamperVan  
incluant : le Volkswagen California, le Renault Trafic Hanroad, le Ford Nugget et le Mercedes Marco Polo.  
Descriptif et photos des vans accessibles via le lien :  
<https://www.we-van.com/location-van-amenage-vehicules.php>  
> Modèle non garanti, sous réserve de disponibilité auprès de l'agence de départ choisie par le gagnant.  
> Boîte de vitesse manuelle ou automatique, choix non garanti, sous réserve de disponibilité de l'agence de départ choisie par le gagnant.

## INCLUS DANS LA LOCATION

Véhicule disponible à partir de 9h le jour de la récupération (jour 1) et jusqu'à 18h le jour de la restitution (jour 7)  
frais applicables si retard ou prolongation du séjour  
> 1750 kilomètres pour les 7 jours (250km/jour)  
> Deux conducteurs  
> Une option offerte parmi : cabine de douche, cales de niveau, siège-auto et pack literie (sous réserve de disponibilité)  
> Options avec supplément : forfait nettoyage, porte-vélo

## CONDITIONS DE LOCATION ET RÉSERVATION

> 21 ans, 2 ans de permis  
> Montant du dépôt de caution par le bénéficiaire du lot : 2000€/par départ (règlement par empreinte bancaire)

Lot et location nominatifs, non échangeable, non transmissible.

Le séjour se présente sous la forme d'un bon cadeau nominatif valable 1 an.  
Le gagnant peut partir de l'agence de son choix, au sein du réseau de franchise WeVan.  
Offre valable en France métropolitaine, toute l'année, y compris Juillet/Août, vacances scolaires, jours fériés (ponts).  
Bon pour la location d'un véhicule 4 ou 5 personnes de la gamme CamperVan de WeVan sous réserve des disponibilités de l'agence de départ choisie par le gagnant.

WeVan est le réseau leader de la location de van aménagé en France depuis 2010 :

> 32 agences en 2022 en France / Flotte de 400 véhicules  
> [www.we-van.com](http://www.we-van.com)

---

L' aventure nomade Pomme JAZZ & WeVan.

Quel meilleur moyen que le van aménagé, véritable petit habitat sur roue, pour voyager et vivre au plus près des éléments, dans un confort toujours assuré. Le campervan vous offre l'immense privilège de pouvoir passer la nuit au plus proche de vos passions et de vos envies d'outdoor : au pied d'un spot de surf, d'une paroi de grimpe ou d'une rivière à truites. Le van aménagé vous permet alors d'en profiter de l'aube au crépuscule, avec votre base arrière qui toujours vous attend, au sec et au chaud, pour y faire mijoter un bon plat ou pour "taper le carton" autour d'un thé bien chaud. La liberté ne tient alors qu'à écouter vos envies : avaler les kilomètres pour aller chercher de nouvelles conditions météo, faire des sauts de puces pour découvrir ce terroir inconnu en profondeur... ou simplement rester en toute autonomie où vous êtes, car c'est là que vous avez trouvé votre petit paradis sur terre.

Mais que cherchons nous alors, entre ce grand départ et cette destination ?

Entre les deux, nous sommes en quête d'aventure, de la petite ou de la grande, de la tranquille ou de la furieuse, de l'humaine ou de la sportive. L'aventure de l'enfant qui par ses premiers coups de pédales explore les abords du bivouac, celle du grimpeur qui le contemple depuis le haut d'une paroi, celle de la skieuse freeride ou de la longboardeuse, du parapentiste ou du véliplanchiste, du pêcheur au toc ou du chercheur de champignons. Toutes les aventures.

Le voyage en van est le meilleur vecteur de toutes ces aventures. WeVan les partage au quotidien depuis de nombreuses années avec tous ceux qui veulent vivre, manger, dormir au plus près de leurs passions, au pied de la falaise, des vagues, des gens, des poissons ou des girolles. Et de changer de spot le lendemain. Ou pas. Pour que chacun mène son aventure.

Joseph & Augustin, fondateurs de WeVan.

L'essence même du voyage en van aménagé de location est de pouvoir changer de destination au jour le jour, sur un coup de tête, une rencontre ou sur des considérations purement météorologiques !  
Découvrez nos idées de road trip en campervan vers la France et l'Europe pour vous aider à choisir votre route : <https://www.we-van.com/aventures-van-amenage>

---

- 2ème lot : TIPI DES PT'ITS AVENTURIERS (159 € TTC)

**Détails :**

Moderne et tendance ! Votre enfant va adorer passer des heures à l'intérieur de ce tipi pour jouer ou lire. Il ira parfaitement dans la chambre de votre petit aventurier en herbe.

Ce tipi peut accueillir 3 enfants,

Aimants, Plumes décoratives en bois en haut du tipi, Housse de rangement incluse.

Pour le rendre encore plus confortable, vous pouvez ajouter un tapis.

ÂGE : À partir de 3 ans

COMPOSITION : Bois issu de forêts gérées durablement, Pin massif, 100% Coton

Matériaux recyclés : Cet article est réalisé à partir de matériaux usagés et recyclés moins impactant pour la planète. Ils demandent moins d'énergie, moins d'eau et génèrent moins d'émission de carbone et de déchets.

Couleur : naturel - marquage à chaud Pomme JAZZ sur rondelle bois cousue mains

Lavage en machine conformément aux instructions sur l'étiquette

DIMENSIONS Ouvert : 152 x 120 cm, Fermé : 175 cm

À assembler soi-même

Certification OEKO-TEX®

Fabriqué en Espagne

- Du 3ème au 10ème lot : LA TOUR DES COCCINELLES (18,50 € TTC)

**Détails :**

Tour de coccinelles avec Poteau

Marque Wild for Life - marquage à chaud Pomme JAZZ sur bois.

Poids 100 grammes

Bois

- Du 11ème au 14ème lot : LA MAISON DE MARTINE (35 € TTC)

**Détails :**

Ruche interactive pour abeille solitaire

Cette ruche est conçue pour les abeilles solitaires qui n'essaient pas et qui ne sont pas agressives.

Elle est interactive et s'ouvre pour observer les abeilles à l'intérieur et pour nettoyer.

16 x 17 x 18 cm ; 500 grammes - marquage à chaud Pomme JAZZ sur bois.

Bois FSC

- Du 15ème au 16ème lot : LA MAISON DE BERNARD (32 € TTC)

**Détails :**

Un abri pour grenouilles et crapauds et refuge contre les prédateurs.

20 x 20 x 20 cm - 100 grammes

Wildlife World - marquage à chaud Pomme JAZZ sur rondelle bois

Céramique

- 17ème lot : LES APPEAUX DES BOIS (76 € TTC)

**Détails :**

Coffret bois contenant 4 appeaux :

MERLE NOIR - CHOUETTE HULOTTE - MÉSANGE BLEUE - PIGEON BIZET

**PARLER AUX OISEAUX**

Basé sur l'utilisation de l'appeau, notre jeu éducatif unique au monde, permet d'apprendre à reconnaître les oiseaux par leur chant, de communiquer avec eux, de les découvrir, de les observer... Depuis près d'un tiers de siècle, nous inventons, produisons et diffusons des jeux éducatifs nature pour le plaisir, et parce que nous pensons qu'il faut "mieux connaître la nature pour mieux la protéger". L'appeau, longuement mis au point, est fabriqué dans des matériaux nobles selon des méthodes artisanales. Les appeaux permettent d'imiter près de cinquante espèces d'oiseaux différentes.

Les oiseaux présentés dans ce coffret sont visibles pratiquement partout en Europe.

Ils chantent et vivent presque tous autour de nous une bonne partie de l'année.

Avec le jeu des déplacements des espèces migratrices, il y a toujours un oiseau là à qui parler.

Marquage à chaud Pomme JAZZ sur coffret bois.

Fabrication Française, artisanale, traditionnelle par Quelle est Belle Company - ©François Morel, le maître des appeaux - F 26310 Beaumont en Diois.

- Du 18ème au 27ème lot : CABA DE MAX LE RENARD (9 € TTC)

**Détails :**

Sac de courses en toile de jute avec illustration renards

Ce sac de courses en toile de jute éco est imprimé à la main. Ses deux anses sont rembourrées.

Produit développé par des experts et ornithologues

Après le coton, la jute est le tissu végétal le plus important qui permet d'obtenir des fibres épaisses et solides. La jute est par ailleurs 100% recyclable et biodégradable, donc bonne pour l'environnement.  
Matériau : textile / marquage à chaud Pomme JAZZ sur rondelle bois cousue mains  
Largeur : 20 cm x hauteur 30 cm x Longueur 30 cm

- Du 28ème au 107ème lot : TEE-SHIRT POMME JAZZ SURPRISE !!! (8 € TTC)

**Détails :**

Tee-shirt en coton organique.

Modèle mixte, Taille unique équivalent +/- taille M

4 Couleurs et modèles assortis : bleu, blanc ou vert d'eau

Personnalisation pomme JAZZ différentes sur chaque modèles assortis : Charles, Léon, Max ou générique

réalisée en France (Normandie)

- Du 108ème au 109ème lot : KIT JARDIN "MON P'TIT JARDINIER » (23 € TTC)

**Détails :**

Aussi ludique qu'éducatif, cultiver un potager avec ses enfants est à la portée de tous ! Dès l'âge de 4 ans, votre enfant est en mesure de toucher les végétaux, sentir leurs odeurs, malaxer la terre humide après un arrosage... et enfin goûter au fruit de ses attentions, en dégustant ses propres légumes bio.

Le kit MON P'TIT JARDINIER de Mon Petit Coin Vert contient :

5 sachets de graines bio faciles à cultiver (Période de semis : janvier à décembre)

Au menu :

- Radis rond Raxe bio
- Pois mangetout demi-grimpant bio
- Cresson Alénois bio
- Tomates-cerises poire rouge bio
- Tournesol bio

1 Guide de jardinage ludique et illustré avec :

- les astuces d'un professeur d'horticulture adaptées aux enfants
- Les bons conseils de Mère Nature pour bien commencer son potager
- 5 fiches de culture expliquées pas à pas
- 5 recettes amusantes réaliser des plats originaux
- 3 ateliers DIY jardinage à réaliser en famille
- 1 carnet de bord pour suivre la culture de ses beau légumes

Un adorable mini-transplantoir

Très simple d'utilisation pour jardiner comme un.e grand.e !

10 pastilles de coco pour démarrer la culture immédiatement

Un coffret complet et prêt à l'emploi grâce à ces pastilles de coco qui vous permettront de réaliser le semis dès la réception de la box.

Un accompagnement personnalisé : Mon Petit Coin Vert vous accompagne du semis à la récolte grâce au groupe Facebook d'entraide. Vous pourrez poser vos questions à Jean-Jacques, le professeur d'horticulture, et partager vos belles récoltes avec la communauté !

L'engagement Mon Petit Coin Vert :

Les graines sont issues de l'agriculture biologique et certifiées bio par l'organisme Ecocert.

Elles sont également reproductibles, en laissant vos plantes monter en graines, vous pourrez récolter vos propres graines pour les ressemer. Toutes nos variétés sont ensachées avec amour par des travailleurs handicapés de l'ESAT Les papillons blancs de Lille.

Origine : Made in France.

- Du 110ème au 112ème lot : KIT SEMIS 12 LÉGUMES INSOLITES (14,95 € TTC)

**Détails :**

COFFRET DE GRAINES INSOLITES À SEMER (12 VARIÉTÉS)

Conception et assemblage à Angers (49) par Radis et Capucine

Le potager accueille aussi des légumes insolites bien curieux et encore très peu connus. Ce coffret de graines va apporter un grand coup de renouveau au jardin, de quoi étonner le jardinier et ses amis réunis autour de la table. Légumes anciens oubliés, ces graines à semer de qualité au meilleur prix feront de votre potager une réelle surprise.

Un coffret de graines pour sortir du train-train potager, en cultivant de nouveaux légumes étonnants.

Composition :

- Coffret en carton Radis et Capucine
- Coffret contenant 12 sachets de graines format 62 x 80mm

- Livret de 24 pages rédigé par un jardinier spécialiste donnant toutes les clés de la culture de ces légumes insolites ! Comment cultiver les légumes anciens ? vous saurez tout !

Choix variétal :

Courge Musquée de Provence, Ficoïde glaciale, Chou frisé 'Noir de Toscane', Betterave 'Burpee's Golden', Tétragone cornue, Raifort, Ache des montagnes, Concombre 'White Wonder', Carotte 'Jaune du Doubs', Poirea 'Bleu de solaize', Navet 'Boule d'or', Epinard Monstrueux 'de Viroflay'

Valeur totale : 2807,85 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## Article 5 : Désignation des gagnants

LOT N°1 :

Le gagnant du lot N°1 (Road Trip en camper van) est désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants. Tirage au sort le 19 avril 2022.

LOT N° 2 à 112 :

Les gagnants des lots 2 à 112 seront désignés immédiatement sur la plate-forme de jeu en ligne par la révélation des instants gagnants.

## Article 6 : Annonce des gagnants

Le gagnant du lot N°1 sera contacté par e-mail, sms et/ou téléphone. Une annonce pourra être faite sur nos réseaux sociaux.

Pas de confirmation par email pour les gagnants des lots N°2 à 112 puisque l'annonce est immédiate lors de la révélation des instants gagnants.

Nous vous conseillons de garder une copie d'écran de votre révélation.

## Article 7 : Remise des lots

- Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants
  - Une adresse incomplète peut entraîner la non-livraison de votre lot.
- Le participant doit veiller à compléter attentivement tous les champs de son adresse postale.

Nous vous conseillons :

- de garder une copie d'écran de votre révélation
- de bien compléter l'ensemble de vos coordonnées postales (NOM, PRÉNOM, ADRESSE, CP, VILLE) pour que votre lot soit expédié à l'adresse que vous aurez indiqué au moment du jeu.

Pour la bonne livraison des lots : il est préférable d'indiquer un N° de mobile pour faciliter la venue du livreur (Colissimo, Chronopost, Geodis, TNT...)

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées

dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur les sites suivants :

- [https://story.tl/jeu\\_max](https://story.tl/jeu_max)
- [www.pommejazz-jeu.fr](http://www.pommejazz-jeu.fr)
- [www.jazzapple.com](http://www.jazzapple.com)

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

## **Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne

puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

## **Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

## **Article 13 : Convention de preuve**

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.